



De
Romain TERRAT
Président du Syndicat des Masseurs-Kinésithérapeutes
de Nouvelle Calédonie
BP 3435 – 98846 NOUMEA

Le 10/07/2023

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Le Syndicat des Masseurs-Kinésithérapeutes de Nouvelle Calédonie dénonce les nouvelles exigences imposées aux professionnels par la CAFAT, sans concertation préalable.

Le Syndicat des Masseurs-Kinésithérapeutes de Nouvelle Calédonie (SMKNC) exprime son profond mécontentement face aux récentes directives des institutions de santé qui imposent aux masseurs-kinésithérapeutes de remplir un nouvel imprimé à cocher à chaque prise en charge.

Cette nouvelle exigence administrative constitue une **charge supplémentaire**, entraînant une **diminution du temps médical** alloué aux patients et une **augmentation du risque d'impayés** ou de **défait de remboursement**.

Le SMKNC estime que cette décision est **préjudiciable à la qualité des soins** prodigués par les masseurs-kinésithérapeutes de Nouvelle Calédonie. En transférant la décision de remboursement du soin des mains du contrôle médical à celles du praticien, les institutions de santé créent une situation délicate et injuste. Cette responsabilité supplémentaire imposée aux masseurs-kinésithérapeutes n'est pas en adéquation avec les compétences et les qualifications de ces professionnels de santé.

Le Syndicat des Masseurs-Kinésithérapeutes de Nouvelle Calédonie déplore également que la **proposition de contrepartie** formulée par les institutions, à savoir un contrôle plus agressif, soit tout à fait **inappropriée**. Au lieu de simplifier les procédures administratives et de renforcer la confiance entre les professionnels de santé et les institutions, cette nouvelle mesure ne fait qu'accroître les contraintes pesant sur les masseurs-kinésithérapeutes sans véritable justification.



Le SMKNC s'oppose fermement à cette initiative des institutions de santé et demande un dialogue ouvert et transparent entre toutes les parties concernées. Le syndicat encourage les décideurs à reconsidérer ce choix afin de préserver la qualité des soins, la confiance des patients et la professionnalité des masseurs-kinésithérapeutes de Nouvelle Calédonie.

Le Syndicat des Masseurs-Kinésithérapeutes de Nouvelle Calédonie continuera de défendre les intérêts de ses membres et de la profession dans son ensemble. Il reste ouvert à la discussion et à la recherche de solutions constructives pour améliorer le système de remboursement des soins et garantir des conditions de travail optimales aux masseurs-kinésithérapeutes.

À propos du Syndicat des Masseurs-Kinésithérapeutes de Nouvelle Calédonie (SMKNC)

Le Syndicat des Masseurs-Kinésithérapeutes de Nouvelle Calédonie est une organisation représentative des masseurs-kinésithérapeutes exerçant en Nouvelle Calédonie. Sa mission est de promouvoir et de défendre les intérêts de la profession, d'assurer une représentation efficace auprès des autorités et des institutions, et de contribuer à l'amélioration des conditions de travail et de la qualité des soins offerts aux patients.

Contact médias :

M. Romain Terrat

Président du Syndicat des Masseurs-Kinésithérapeutes de Nouvelle Calédonie

Téléphone : 45.72.31

Email : president@smknc.nc

Pour le SMKNC,

Romain TERRAT

Président du SMKNC